

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-trois octobre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	SMDE 24	Transfert compétences eau et assainissement collectif de la Commune de Campagne au SMDE 24	
	SMDE 24	Modification des statuts du SMDE 24	
	SMDE 24	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour 2018	
	SDE 24	Modification des statuts du SDE 24	
	Association des Parents d'Elèves	Remboursement frais piscine à l'Association des Parents d'Elèves	
	Eglise	Indemnités de gardiennage Eglise	
	USTOM	Rapport annuel d'activités de l'USTOM année 2018	

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 16 octobre 2019.

Etaient présents : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Marie-Catherine ROHOF, Franck POURTAL, Josette LAGORCE, Aurélie COMBESCOT, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST

Absents excusés : Alain BATAÇ

Absents non excusés : Francis CARNET GUILLOT, Cédric MEYROU, Sébastien BAGGIO, Jean-Luc RABOISSON, Sophie BUYTAERT, Florentine POUCHIN

Procurations : Alain BATAÇ à Mme ROHOF

Secrétaire de séance : Mme Hélène DENOST

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

- **Transfert des compétences eau et assainissement collectif de la Commune de CAMPAGNE au SMDE 24**
- **Modification des statuts du SMDE 24**
- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'année 2018 du SMDE 24**
- **Modification des statuts du SDE 24**
- **Remboursement frais piscine APE**
- **Indemnités de gardiennage Eglise**
- **Rapport annuel d'activité de l'USTOM pour l'année 2018**

Communauté de Communes

Commissions et syndicats

Bulletin Municipal et agenda des manifestations

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE CAMPAGEN AU SMDE 24

Délibération

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- par délibération en date du 1^{er} mars 2019, la Commune de CAMPAGNE sollicite le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) au SMDE 24
 - par délibération en date du 1^{er} mars 2019, la Commune de CAMPAGNE, sollicite le transfert de la compétence Assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24
 - le Comité syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 26/09/2019 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion
- Monsieur le Maire propose de les accepter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle «Eau bloc 6.32) au SMDE 24, à compter du 01/01/2020, de la Commune suivante :La Commune de CAMPAGNE
- décide d'accepter le transfert optionnel « Assainissement collectif » (bloc 6.41) au SMDE 24, à compter du 01/01/2020 de la Commune de CAMPAGNE

MODIFICATION DES STATUTS DU SMDE 24

Délibération

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du souhait du SMDE 24, exprimé par délibération en date du 26/09/2019 de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite favorable donnée à cette demande de modification des statuts par le Comité Syndical du SMDE 24 lors de sa réunion du 26/09/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'accepter la modification des statuts du SMDE 24
- approuve le projet des statuts du SMDE 24 ainsi modifiés

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SMDE 24 POUR L'ANNEE 2018

Délibération

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, présenté pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMDE 24

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de cette présentation

MODIFICATION DES STATUTS DU SDE 24

Délibération

Le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires du SDE 24

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts du SDE 24

REMBOURSEMENT DES FRAIS PISCINE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)

Délibération

Le Président de l'Association des Parents d'Elèves de MONTCARET sollicite auprès de la Commune comme les années précédentes le remboursement des frais de transports et de natation à la piscine de St Seurin sur L'Isle pour les classes des CP et CE1 de Montcaret. Le coût du transport s'élevant à 1200 €, et les cours de natation à 730 € soit un total de 1930,00 € Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte à l'unanimité de rembourser l'intégralité des frais piscine à l'APE.

INDEMNITES DE GARDIENNAGE EGLISE

Délibération

Le Maire propose d'allouer à l'Abbé, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise prévue par la loi, pour un gardien ne résidant pas dans la Commune.

Cette indemnité représente la somme suivante :

-année 2019 : 120,97 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'USTOM POUR L'ANNEE 2018

Délibération

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport annuel d'activités de l'USTOM pour l'année 2018.

Ce rapport est à la disposition du public qui en sera informé par voie d'affichage.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de cette présentation.

SNCF PROJET DES HORAIRES DES TER POUR LE SERVICE 2020/2021

Délibération

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil la grille des horaires des TER pour la période 2020/2021.

Après avoir pris connaissance de ces horaires et notamment en ce qui concerne La ligne Bordeaux -Sarlat desservant notre territoire le Conseil Municipal n'émet aucune remarque.

RENOUVELLEMENT ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un comité départemental d'action sociale (CDAS) de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité pour l'année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-l'adhésion de la collectivité au comité départemental d'action sociale

-s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation

-autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion

SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux à la salle des fêtes vont débuter prochainement

ACQUISITION TERRAIN SNCF

Monsieur le Maire informe le conseil que la signature des actes pour l'acquisition des terrains à la SNCF et à M. NOEL se fera la semaine prochaine à l'étude de Maître LAPERVENCHE, Notaire à VELINES.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement collectif de la 5^{ème} tranche ont débuté.

SMDE 24 :

Madame ROHOF fait le compte rendu de la réunion du 22 octobre à Montazeau. Il a été évoqué les points suivants :

- Pour l'année 2020 le prix de l'eau ne sera pas augmenté.
- Du fait du transfert de la compétence eau en janvier 2020, les Communes du FLEIX et de MONFAUCON rejoindront la CAB
- 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le futur forage du Pinta à MONTCARET, le forage existant devenant obsolète
- prévision de la construction d'une nouvelle usine de traitement pour remplacer celui du Jourget
- le nettoyage et le bornage du terrain du Pinta sont réalisés.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire informe l'assemblée qu'un film réalisé par M. Raymond ARNAUD retraçant la grande guerre mondiale sera diffusé à la salle des fêtes de St Seurin de Prats le dimanche 10 novembre à 20 h 30.

La cérémonie du 11 novembre à Montcaret se déroulera à 11 h 00 au Monument aux mort. Départ du cortège devant la Mairie à 10 h 30. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la cantine scolaire.

TRAVAUX DE VOIRIE

Madame ROHOF demande que la commission voirie se penche sur le problème d'évacuation des eaux de pluie sur le chemin desservant la maison de M. GALLINEAU Jean-Claude.

Monsieur le Maire signale aussi que les ralentisseurs sur le chemin du Platan ne sont pas encore réalisés.

Monsieur POURTAL demande que le ralentisseur au Maridat soit rematérialisé

TELETHON

Madame POUGET signale que cette année le téléthon ne pourra pas se faire à Montcaret en raison de la fermeture de la salle des fêtes, aussi elle propose de participer à la marche organisée par la Commune de St Seurin de Prats.

TERRAIN ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler auprès de l'Evêché l'offre d'acquisition du terrain de l'ancien Presbytère et savoir si un compromis de vente a été fait avec M. RUSSEIL afin que la Commune exerce son droit de préemption.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	absente
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	absent
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAAC	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST		Cédric MEYROU	absent
Marie-Pierre POUGET		Aurélie COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent